



CABINET DU MAIRE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
Publication immédiate

En matière de soutien au développement économique

## **Cerner nos besoins et se donner une vision avant de choisir la structure**

**Lévis, le 21 novembre 2002** - « Dans le débat qui entoure présentement le choix d'un modèle d'organisation des services de soutien au développement économique régional, la ville de Lévis, par la voix de son maire et de son CLD, a maintes fois indiqué son désir de prendre le temps de la réflexion », a déclaré aujourd'hui le maire de Lévis, M. Jean Garon.

Il y a à cela plusieurs raisons :

- ? La ville est engagée avec ses principaux partenaires dans une réflexion en vue de se doter d'un plan stratégique à moyen et long terme et la question des services de soutien au développement économique y occupe une place centrale. Actuellement, 23 ateliers thématiques regroupant pas moins de 400 participants sont à dresser un état des forces et faiblesses du milieu en vue d'un colloque de positionnement et d'un sommet qui auront lieu respectivement en mars et mai 2003. Faire des choix de structures avant ces échéances ne serait pas responsable ni respectueux des membres des ateliers thématiques actuellement en réflexion.
- ? La Communauté métropolitaine de Québec doit, en vertu de la loi qui l'a créée, se doter d'une vision stratégique de son développement économique d'ici décembre 2003, vision visant à faciliter l'exercice cohérent des compétences de la CMQ. Cette vision doit précéder la structure, et non pas l'inverse.
- ? La vision de la CMQ en matière de développement économique doit tenir compte des orientations du gouvernement du Québec quant à l'aménagement et au développement du territoire de la Communauté. Ces orientations n'ont pas encore été transmises à la CMQ.
- ? Le gouvernement du Québec vient, lors du récent Rendez-vous des Régions, d'identifier Chaudière-Appalaches en tant qu'une des deux régions pilotes d'un vaste projet de décentralisation et de régionalisation de responsabilités dans différentes matières avec les moyens financiers afférents. Il s'agit d'un virage fondamental qui interpelle la ville de Lévis et lui commande de prendre le temps de la réflexion avant de faire des choix de structures.
- ? Des maires et préfets de Chaudière-Appalaches ont indiqué leur souhait de voir émerger du débat en cours un modèle d'organisation dans l'axe Lévis – Chaudière-Appalaches. Lévis qui est la principale agglomération de cette région administrative et dont la réalité économique s'apparente davantage à celle de Chaudière-Appalaches, doit prendre le temps d'examiner cette voie.

« Réflexion ne veut toutefois pas dire inaction », a déclaré M. Garon qui a indiqué un certain nombre de pistes d'action :

- ? Nous sommes à jeter les bases d'une étude, que nous voulons près du terrain et à courte échéance, afin de mieux cerner nos besoins en matière de soutien au développement économique. Cette étude ne se limitera pas à la seule question des services à l'exportation mais englobera l'ensemble des besoins essentiels à notre économie régionale, dont le rehaussement du niveau technologique des entreprises, l'innovation, la prospection des investissements, la promotion internationale, le maillage et le réseautage.
- ? Nous travaillons également à bonifier, dès 2003, nos services internes de soutien au développement économique, tout en resserrant nos liens avec notre CLD.
- ? Nous allons appuyer le service régional de soutien aux exportations Chaudière-Appalaches Export dont une antenne est présente sur le territoire de Lévis et qui accomplit un excellent travail auprès des PME exportatrices. Il s'agit d'une façon de limiter les dédoublements de structures puisque deux organismes de promotion des exportations agissent présentement sur le territoire de Lévis.
- ? Nous allons jouer un rôle actif dans l'élaboration de la vision stratégique de la Communauté métropolitaine avec qui Lévis partage et partagera toujours de grands enjeux dont, pour ne nommer que ceux-là, le développement du port de Québec, le redéploiement de l'activité gouvernementale, le transport en commun, l'identification et la protection d'une ceinture verte, le renforcement et la diversification des pôles d'attraction touristique.

Tous ces gestes et ces réflexions ont comme fond de scène une réalité incontournable : la ville de Lévis a une double appartenance : Chaudière-Appalaches dont elle représente le tiers de la population et des emplois et la Communauté métropolitaine de Québec où son poids démographique est de 20 %.

Selon M. Garon « Nous n'avons pas l'intention de choisir l'une de ces appartenances au détriment de l'autre, de nous « isoler » de l'une ou de l'autre comme certains le disent, mais d'assumer pleinement la complexité de la situation et de rechercher avec tous nos partenaires la formule la plus avantageuse pour Lévis, pour Chaudière-Appalaches et pour la Communauté métropolitaine.

« Nous croyons à la nécessité de mieux coordonner les actions en matière de développement économique mais la Communauté métropolitaine a été créée il y a moins d'un an justement pour contribuer à cette fonction essentielle. Qu'on lui laisse le temps de jouer son rôle », a déclaré M. Garon. La coordination avec Québec serait ainsi assurée à l'intérieur de la CMQ, à travers l'élaboration d'une vision stratégique et d'un plan des grands enjeux économiques, tout en laissant ouvertes toutes les voies de la collaboration et du partenariat avec Chaudière-Appalaches dont Lévis partage les mêmes bases économiques.